

Arrêté n° [R20-2022-04-29-00001](#) du 29 avril 2022

Fixant la composition du jury du concours externe pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Corse

Le Préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

**Vu** le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs de l'État ;

**Vu** le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

**Vu** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

**Vu** le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

**Vu** le décret du Président de la République du 15 janvier 2021 nommant M. Pierre LARREY, secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;

**Vu** le décret du Président de la République du 15 février 2022 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet hors classe, nommé de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

**Vu** le procès-verbal du 3 mars 2022 d'installation dans ses fonctions de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

**Vu** le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance, n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 7 avril 2022 portant ouverture au titre de l'année 2022 du concours externe d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Corse

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,*

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup> –**

#### **Président du jury :**

Colonel Franck BADEL, chef de la division appui opérationnel de la région de gendarmerie de Corse.

#### **Membres du jury :**

- Madame Valérie DIXMIER, attachée d'administration de l'État, responsable du centre de services partagés interministériel de Corse (vice-présidente) ;
- Madame Candy HUBERT, attachée d'administration de l'État, acheteuse à la plateforme achats mutualisés de Corse ;
- Capitaine de police Fabrice MENIER, chef de la sûreté départementale de la direction départementale de la sécurité publique de la Corse-du-Sud ;
- Chef d'escadron Nicolas MERCIER, chef du bureau de la gestion du personnel de la région de gendarmerie de Corse.

#### **Membres examinateurs :**

- Madame Paola DE PERETTI, attachée d'administration de l'État, cheffe du pôle financier et recrutement du secrétariat général commun départemental de la Corse-du-Sud ;
- Madame Céline SIX DURIEUX, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chargée de la formation et du recrutement du secrétariat général commun départemental de la Corse-du-Sud.

**Article 2** – En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

**Article 3** – Le secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Corse.

Ajaccio, le **29 AVR. 2022**

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,



• Pierre LARREY